



Inscriptions sur le registre des personnes vulnérables

Afin de lutter contre l'isolement des personnes vulnérables, la commune lance sa procédure d'appel.

Si vous êtes âgé(e) de plus de 65 ans, ou de plus de 60 ans et reconnu(e) inapte au travail, ou encore un adulte en situation d'handicap, que vous vous sentez isolés, ou si l'un de vos proches est dans cette situation, vous pouvez vous inscrire sur le registre communal des personnes vulnérables.

Cette inscription est facultative et nécessite une démarche volontaire des personnes concernées. Elle permettra à la mairie d'appeler ou de se rendre au domicile des personnes inscrites pour s'assurer de leur état de santé et leur apporter soutien et réconfort. Les données collectées sont confidentielles.

Renseignements et inscriptions au 05 65 42 29 32.

Si vous êtes déjà inscrits et que vous souhaitez le rester, vous n'avez aucune démarche à faire. Dans le cas contraire, merci d'en informer la mairie.